

L'Etat débourse 9 millions de dollars

La crise consécutive à la vente de la raffinerie de pétrole de Nouadhibou, a trouvé une fin, en ce début de semaine avec l'accord signé entre les anciens acheteurs et la Mauritanie. Samedi dernier, à la Chambre de Commerce de Paris et devant l'arbitre international choisi par les deux parties, la Mauritanie a accepté de dédommager à raison de 9 millions de dollars la société Feedco qui s'était vue résilier son contrat de cession.

C'est à Paris que l'Etat mauritanien et la société Feedco ont finalement trouvé un terrain d'entente pour mettre fin à leur différend consécutif à l'annulation de la vente de la raffinerie de pétrole de Nouadhibou, jusque-là accordée à la société anglo-américaine qui serait un grand opérateur dans les lubrifiants et les hydrocarbures. Ainsi, Feedco qui avait bénéficié d'un contrat de cession, accepte l'annulation du contrat, tout en s'engageant à ne pas porter plainte devant les juridictions internationales. En contrepartie, il se verra dédommager par l'Etat mauritanien, à la valeur des dommages et intérêts subis dans cette transaction et fixés par elle, à 9 millions de dollars ! Laquelle somme devrait être versée dans un délai de trois mois par l'Etat mauritanien... Ce sont à ces conclusions que la délégation mauritanienne conduite par Mahfoudh Ould Semlaly ministre des Finances et comprenant plusieurs cadres dont le Gouverneur de la BCM, a abouti à Paris. La Mauritanie récupère finalement son unité industrielle, non sans exiger de l'autre partie, la liste de l'ensemble des courtiers qui ont accepté des commissions dans l'opération de vente !

Erreur

Si le président de la République a ordonné l'annulation de la vente de la raffinerie de pétrole, c'est que finalement, il s'est rendu compte qu'il a été plusieurs fois trompé par son entourage. En 86, ces collaborateurs l'avaient amené à dire que cette unité ne valait pas un Khoums et qu'elle était bonne à la ferraille. Plus tard, il lui fut suggéré de la "liquider au premier venu" puisque le matériel de raffinage installé par les Autrichiens, était dépassé. C'est alors qu'il ordonna sa vente. Kane Moustapha, ministre de l'Énergie de l'époque, parvint à trouver des acheteurs "Américains ?" qui offraient 5 millions de dollars. Le marché serait intéressant puisque la Mauritanie venait de découvrir des traces de pétrole et, le contrat de cession prévoyait une clause qui permettait à la Mauritanie de traiter gratuitement son pétrole dans la raffine-

rie.

En 2002, le président de la République fut davantage informé sur la nature de la vente. Il apparut que la raffinerie valait une fortune ! Jusqu'ici, les cadres à charge du dossier n'avaient pas dit toute la vérité : si le matériel de la raffinerie était quelque peu vétuste, ses cuves étaient extrêmement importantes et son quai était d'une importance stratégique illimitée. C'est alors que le président confia l'affaire à son ministre des Mines Zeidane Ould H'Meida. Alors qu'il cherchait un acheteur, il fut convoqué par son premier ministre Cheikh El Avia qui lui intima l'ordre de vendre la raffinerie à un acheteur désigné : la société Feedco. Tout en acceptant le principe, Zeidane revendiquait le droit de discuter le coût de cette raffinerie. Celui-ci fut arrêté à 17 millions 500 mille dollars alors qu'au préalable le ministre avançait la somme de 30 millions de dollars pour sa liquidation !

Contrat

Les modalités de cession furent fixées ainsi qu'il suit : 5000 dollars avant la prise en charge des installations; 2,5 millions de dollars 12 mois après la prise en charge des installations; 2 millions de dollars 12 mois après le début de l'exploitation suivant sa réhabilitation; 3 millions de dollars deux ans après le début de l'exploitation; 5 millions de dollars un an plus tard. Le complexe cédé comprend sous forme de concession : l'unité de raffinage et ses annexes, le dépôt des hydrocarbures, les pipe-lines joignant l'appointement et les entrepôts, le pont pétrolier et son terminal, les bureaux; sous forme de session, il comprend la gestion de la concession sur une période de 99 ans, les logements des travailleurs et les titres sur lesquels sont érigés ces logements.

Au terme de ce contrat, le complexe devrait être géré par une nouvelle société "dans laquelle, l'Etat dispose d'une participation de droit, sans frais, de 20%. Il s'agira de la MAURCO SA constituée de la FEEDCO (35%) et PETROM SA (10%).

en contrepartie, les acheteurs s'engagent à faire une étude pour la réhabilitation de

la raffinerie, une autre pour la structure actuelle des autres installations à réhabiliter et moderniser les dépôts et le terminal, et à mettre en place un financement de redémarrage des activités suivant le résultat des études faites à cet effet.

Commissions

C'est la différence entre les 30 millions de dollars revendiqués par la Mauritanie et le coût final de vente arrêté à 17 millions de dollars, qui a mis au grand jour, les dessous de la commercialisation de cette unité industrielle. De sources proches du Département de l'Énergie, on soutient qu'en plus de Zeidane Ould H'Meida et de Cheikh El Avia qui a personnellement tenu à la vente de gré-à-gré de la raffinerie, plusieurs ministres seraient concernés par cette affaire, notamment le ministre des Finances de l'époque, signataire de l'acte de cession Boidiel Ould Houmeit, le ministre des Affaires économiques de l'époque Mohamed Ould Nani; celui de l'Hydraulique et de l'Énergie Kane Moustapha. Certains parmi ce groupe auraient exercé des pressions, pour faire basculer la balance en faveur des acheteurs. Des hommes d'affaires et des courtiers auraient aussi une grande responsabilité dans cette opération.

La liste de l'ensemble des personnes impliquées dans l'opération de cession a été ramenée en début de semaine de Paris par le ministre Mahfoudh Ould Semlaly.

L'Etat mauritanien qui perd dans cette opération 9 millions de dollars, a certes récupéré son unité industrielle. Mais cela ne semble guère intéresser l'opinion qui attend avec impatience la publication de la liste des personnes incriminées... et les sanctions qui seront prises contre les responsables.